

FÊTE DU PRINTEMPS ET DE LA SAINT-JEAN : LES MOMENTS TANT ATTENDUS DES BEAUX JOURS



Le 24 mai, la fête du printemps a sonné l'heure du début des festivités du bourg qui se sont poursuivies le 21 juin par la fête de la Saint-Jean du hameau. **La fête en pages 8 et 9.**



VOTE DU BUDGET toujours en équilibre On garde le cap

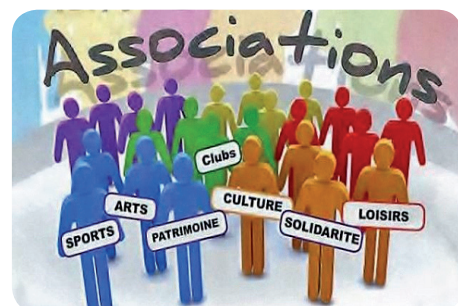
La preuve en images **pages 3 et 4.**



On vous explique pourquoi en **page 11.**



Une année scolaire qui se termine sur des airs de voyage dans le temps.
Lire en page 13.



Les associations de Favières vous souhaitent bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée. **Lire en pages 14 à 16.**



Plus d'infos en dernière **page.**

Au sommaire de ce numéro

En direct de la mairie p.2 à 7

● Le mot du Maire

Urbanisme p.7

Fêtes et Cérémonies p.8 à 10

Travaux p. 10

PCAET p. 11

Vie scolaire p. 12 et 13

La vie des associations p.14 à 16

Histoire p.17

RAPPEL règles environnement

Actualités régionales p.19

État civil - Agenda



La fin de l'année scolaire et la période des festivités d'été c'est maintenant !

Certaines sont déjà passées et vous pourrez découvrir ou raviver vos souvenirs en parcourant les articles dans les pages

suivantes agrémentées de quelques photos

Venez participer aux suivantes annoncées dans les pages d'accueil du site communal et dans les fameuses newsletters de Christian.

L'arrêté Départemental réglementant l'organisation des feux d'artifices a été reconduit pour la troisième année consécutive. La commune n'ayant pas les finances pour commander un spectacle de drones nous cherchons une solution pour tirer un feu même s'il faut organiser un défilé pour se rendre sur le site. Ce sera le 13 juillet pour la fête nationale en fin de manifestation festive dont le lieu sera communiqué ultérieurement.

À propos de finances la commune s'est dotée d'un budget pour l'année 2025 afin de financer nos projets d'investissement et nos dépenses de maintenance. Malgré les péripéties nationales et les contraintes imposées nous tenons notre promesse de ne pas augmenter les impôts communaux. Comme chaque année Patricia BORG, 1^{ère} adjointe chargée des finances vous a concocté quelques imageries pour vous en présenter les grandes lignes.

Après deux étapes significatives de la procédure de révision du PLU, l'approbation du bilan de la concertation et l'arrêt de projet, le dossier a été envoyé aux Personnes Publiques Associées (région, département, CCVB, préfecture, ...). Ce qui débute une période de 3 mois pour recueillir leurs avis puis viendra le temps de l'enquête publique.

Et les avions ? Rien de nouveau sous le soleil de FAVIERES, la procédure de descente continue n'est pas

encore mise en service. Ce qui devrait se faire courant juillet si les atterrissages se font face à l'Ouest.

L'opérateur FREE, qui a connu quelques problèmes de couverture réseau, étudie avec la municipalité la possibilité d'installer une antenne sur le territoire de la commune, à proximité du bourg.

Attendu par de nombreux habitants, par la municipalité et surtout par les propriétaires, son surnom pourrait être l'Arlésienne compte tenu des nombreuses péripéties survenues pendant sa réalisation, l'ouverture de l'Auberge de La Marsange n'a jamais été aussi proche. J'ai obtenu l'autorisation de vous donner quelques informations. Cet établissement est situé au n°1 rue du lavoir, à l'angle de la rue du marronnier et est accessible à pieds depuis le parking du marais. Dès cet été, les Faviéroises et les Faviérais pourront se retrouver dans la partie bar de ce lieu de convivialité, pour prendre un café, boire une bière ou un cocktail. Le restaurant ouvrira ensuite ses portes en septembre avec un jeune chef de talent. D'autres informations sont attendues et seront diffusées dès que possible.

La municipalité s'inscrit dans les actions de lutte contre la désertification médicale. Des signatures de pétitions d'élus, de soutien aux actions menées par Madame la Député et par des actions concrètes dans le village dont l'une fait l'objet d'explications dans les pages suivantes.

Je ne peux conclure cet édito sans me souvenir de deux habitants qui nous ont quittés. Adèle BOUZONIE une silhouette absente au bord de la rue du marronnier et Jean Pierre VANACKER sa générosité, ses machines qu'il adorait conduire pour nous aider, et ses petites plantes en pot qui égayaient nos tables à chaque occasion.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Daniel PATU



Suite au contrat qui nous lie au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Brie Boisée en charge de la distribution d'eau potable sur la commune, une démarche d'installation de compteurs de télérelève a été réalisée. Les habitants dont le compteur d'eau n'est pas accessible depuis l'espace public ont reçu un courrier leur demandant de prendre rendez-vous pour équiper leur compteur. Sans réponse de leur part, SUEZ envoie

un second courrier précisant que **les frais de télérelève seront facturés à hauteur de 76€.**



Jean Pierre VANACKER

Le 31 octobre dernier, Jean Pierre VANACKER nous quittait en laissant derrière lui un vide immense à son épouse Martine, ses enfants et ses petits enfants, mais également à ses voisins, ses amis, son village !

Jean Pierre a beaucoup œuvré pour notre village, conseiller municipal de 2008 à 2014, il s'est occupé de dossiers importants !

Chaque année il organisait la fête du feu de la Saint Jean, il avait à cœur avec l'association qu'il avait créée « les amis de la Chapelle » de collecter des fonds afin de pouvoir l'entretenir et la restaurer...et pour cause : c'est dans cette petite Chapelle qu'il avait épousé Martine !

Toujours prêt à rendre service, il était un pilier discret mais essentiel sans lequel une communauté ne peut pas s'épanouir pleinement.

Un bel hommage pour Jean Pierre VANACKER



Le samedi 26 avril 2025, ses voisins et amis ont souhaité lui rendre un hommage qu'il aurait aimé, en plantant dans un joli coin des Serres de Martine un magnifique Lagerstroemia, qui nous rappellera ce grand « gaillard » profondément attaché à sa terre, à ses racines, à la nature et à ses semblables.

Son voisin et ami Louis Keller nous a dit quelques mots ce jour là, en terminant par la description d'une belle et touchante image : « Lorsque le vent ou la brise soufflera, je verrai les branches de cet arbre bouger et chaque fois je penserai que c'est Jean Pierre qui me fait un signe d'amitié comme il avait l'habitude de le faire quand il m'apercevait sur mon balcon ! »

Donc si vous vous promenez au hameau, n'hésitez pas à venir contempler les branches de l'arbre de Jean Pierre aux Serres de Martine !

Adèle BOUZONIE

C'est avec émotion que nous rendons hommage à Adèle BOUZONIE, figure emblématique de notre village, disparue le 17 février 2025.

Tout le monde la connaissait, ou du moins l'avait déjà aperçue un jour devant sa ferme, là où elle a consacré toute sa vie, avec passion et simplicité. Toujours présente, fidèle à elle-même, elle incarnait l'âme rurale de notre commune.

Avec son sourire franc et son regard malicieux, elle avait toujours un mot gentil, une anecdote à partager sur l'histoire du village, ou un souvenir à raconter, souvent accompagné d'un clin d'œil malicieux pour nous parler de ses poules et nous vanter ses bons œufs et son lait frais.

Sa présence, sa gentillesse et sa spontanéité vont nous manquer.

Elle laisse derrière elle bien plus qu'une ferme : un pan de mémoire vivante, un esprit de travail et de générosité que chacun ici n'oubliera pas.

À Daniel son époux, à ses enfants et petits-enfants, à ses proches, nous adressons nos pensées les plus sincères.





NOUVEAUTÉS

Depuis le 01/01/2024, le compte administratif et le compte de gestion ont été remplacés par un seul document conjoint au Maire et au comptable public : le Compte Financier Unique (CFU) qui retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Au-delà de son rôle de communication, le CFU permet de déterminer le résultat de l'exercice et d'établir des ratios mesurant l'évolution des résultats, la situation de la dette et la capacité de désendettement de la commune, le produit fiscal et son évolution et la structure de financement des investissements.

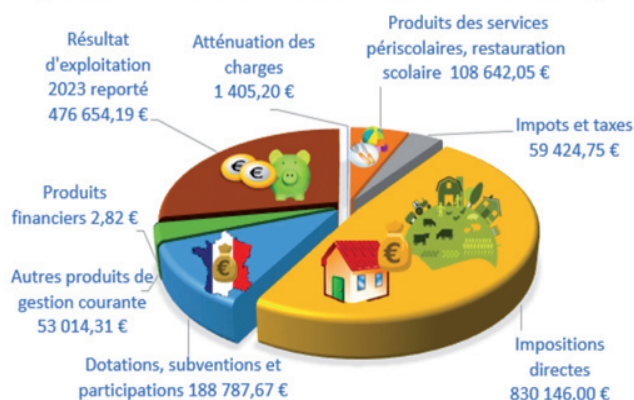
L'année budgétaire 2024 a été marquée par un contexte politique instable sans précédent. La dissolution intervenue en juin a nécessité l'organisation de deux tours d'élections législatives avec une incidence budgétaire et organisationnelle. L'issue de ces élections a empreint le second semestre 2024 par une incertitude économique et financière.

Malgré cette conjoncture économique la commune a maintenu le cap budgétaire 2024.

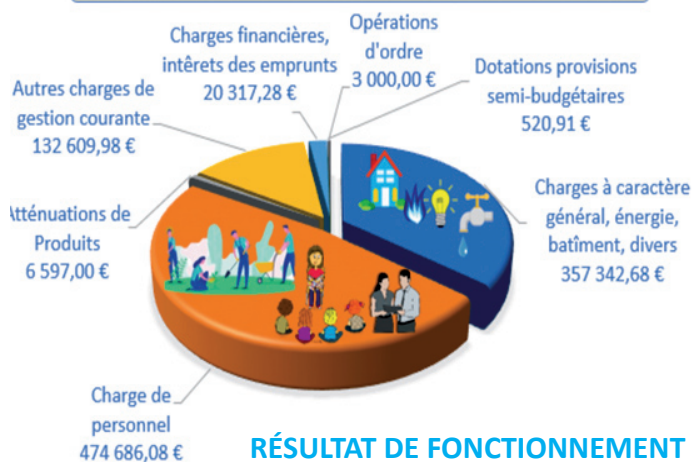
Un résultat de Fonctionnement positif de 723 003,06 € et un déficit d'investissement de 58 250,50 € principalement dû au report des travaux prévus sur 2024 reportés en 2025. IL se dégage donc une épargne nette de 664 752,56 € pour le financement des besoins de fonctionnement et d'investissements de 2025.

Section fonctionnement

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 1 718 076,99 €

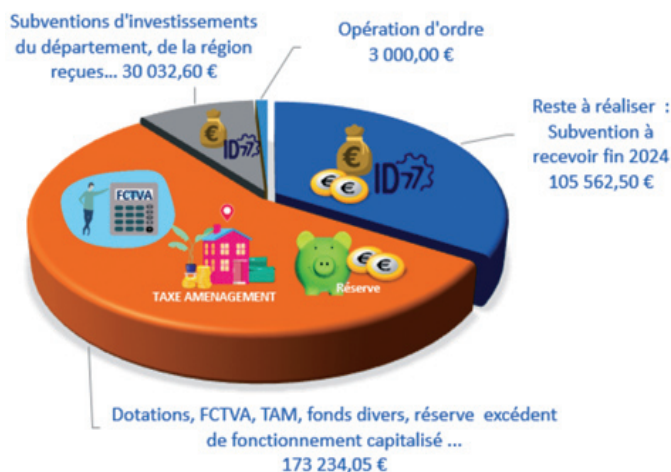


TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 995 073,93 €

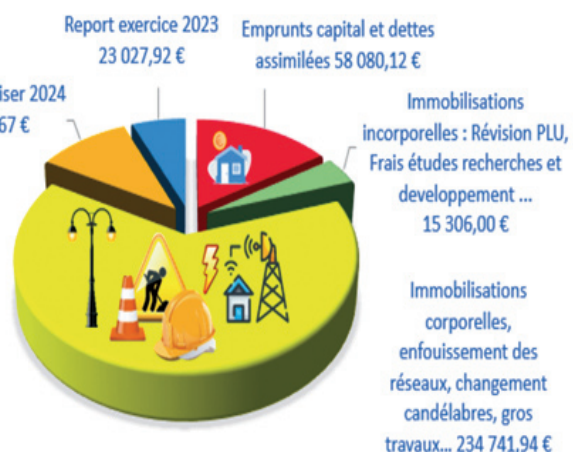

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 : 723 003,06€

Section investissement

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2024 : 311 829,15 €



TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 : 370 079,65 €


RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 : - 58 250,50€

LE BUDGET PRIMITIF 2025 VOTÉ LE 09/04/2025

Fonctionnement + Investissement : 2 841 877,20€

Patricia BORG



ON GARDE LE CAP POUR 2025

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans une conjoncture politique et économique difficile marquée par des dotations qui diminuent au fil des ans.

Fidèle à sa volonté de gestion rigoureuse, la commune poursuit ses efforts pour assurer la continuité des services publics.

Elle veille à contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services essentiels.

Chaque investissement a fait l'objet d'une réflexion stratégique et attentive, afin de cibler les priorités et répondre au mieux aux besoins de la commune.

Ce document illustre une volonté constante d'optimiser chaque euro engagé, afin d'assurer une gestion responsable et adaptée aux réalités locales.

Dans ce contexte 2025 où le pouvoir d'achat est malmené, chaque euro compte pour les familles, notre engagement reste identique depuis 5 ans, aucune hausse des taux d'imposition !

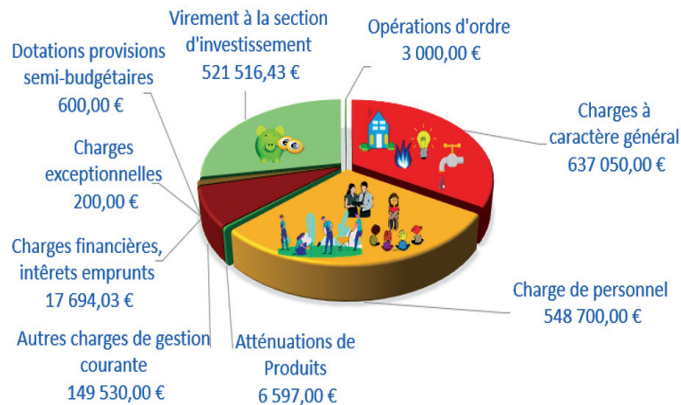


DEPENSES 1 884 887,46 €
RECETTES 1 884 887,46 €

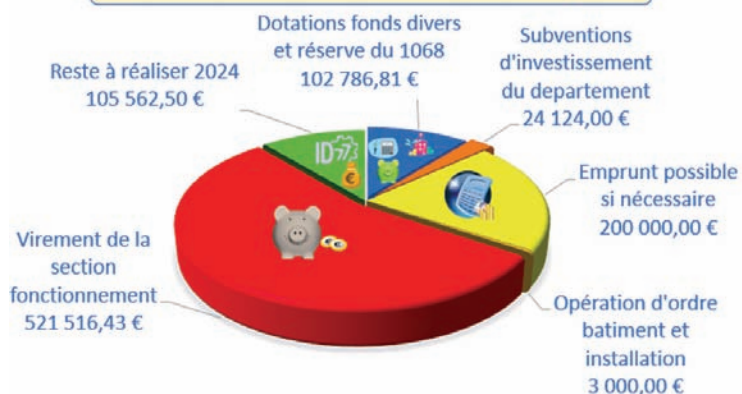
BP 2025 - RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 884 887,46€



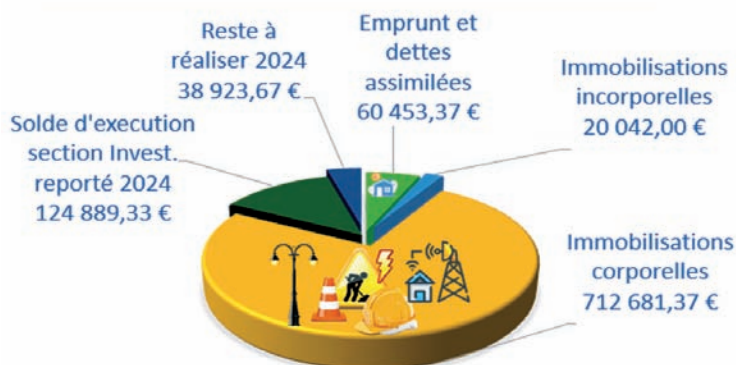
BP 2025 - DEPENSES FONCTIONNEMENT : 1 884 887,46 €



BP 2025 - RECETTES INVESTISSEMENT : 956 989,74€



BP 2025 - DEPENSES INVESTISSEMENT : 956 989,74€



CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN LOCAL COMMUNAL

La commune possède un bâtiment situé au 56 rue Louis Victor Dortée dans lequel sont loués deux appartements et des locaux mis à disposition de l'association Imagin'art à titre gracieux.

Dans le cadre des actions menées contre la désertification médicale et pour un accès aux soins en proximité des habitants, la commune a réhabilité et a réaffecté un local pour une location en activité de cabinet infirmier. Cette activité a été inaugurée et est opérationnelle depuis le 15 février 2025.

Des contacts pris par Madame Patricia Borg auprès de professionnels de santé (Centre de soins non programmés de Forcilles) ont montré le besoin de locaux pour y établir des lieux de soins ainsi que de logements pour les étudiants en métiers de soins dans les établissements proches.

Après analyse de cette problématique, le Conseil municipal a pris la décision de réaffecter l'utilisation de ce local communal à des activités de santé. (Délibération 10-2025 du 21 mars 2025). En effet cette initiative répond à la nécessité de renforcer l'offre de soins pour les habitants du village, dans un contexte où l'accès aux soins médicaux devient de plus en plus difficile. C'est aussi l'occasion d'implanter une activité économique compatible avec la ruralité du village et son cadre de vie. Ce bâtiment et les locaux étant vétustes, il a donc été décidé de procéder à des travaux afin de le proposer à la location à des professionnels de santé.

Les travaux de rénovation envisagés comprennent dans un premier temps le remplacement des fenêtres et l'installation d'un nouveau système de chauffage. Ces investissements sont inscrits au budget 2025, pour un montant total de 34 000€ TTC avec une demande de subvention au Fond d'Equipement Rural pour laquelle nous espérons recevoir un avis favorable. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'automne 2025. Une seconde phase pour l'aménagement et la rénovation intérieure, adaptée à l'activité retenue, est prévue pour l'année 2026.

6

Des informations sur l'avancement de ce projet seront publiées dans le bulletin municipal l'Arbre à Lettres ainsi que sur le site internet de la commune.

PÉTITION LANCÉE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Notre département traverse une crise sanitaire profonde : la Seine-et-Marne est classée 97^{ème} sur 101 en densité de médecins, avec seulement 89 généralistes pour 100 000 habitants. Cette réalité engendre des délais insoutenables pour les rendez-vous, des urgences débordées, des pompiers sollicités pour gérer la bobologie du quotidien, des renoncements aux soins et une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale. Nombre d'hôpitaux publics en Seine et marne nécessitent un renforcement de leurs moyens, de leur attractivité et de leurs coopérations avec les universités. La Seine-et-Marne est le seul département francilien à ne pas avoir de Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Cette absence constitue un frein majeur à l'accueil, à la formation et à l'installation durable de professionnels de santé dans le département. Un CHU permettrait de mieux répondre aux besoins de santé de la population seine-et-marnaise, en constante augmentation, et d'assurer un égal accès aux soins pour tous. La municipalité de Favières particulièrement attachée au bien-être et au bien vivre des habitants a souhaité s'associer à la mobilisation organisée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Le 7 mai 2025, l'Assemblée nationale a adopté, avec modifications, en première lecture, la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane. La loi prévoit en particulier d'orienter l'installation des médecins, généralistes comme spécialistes, vers les territoires les moins bien dotés. La liberté d'installation des médecins n'est pas supprimée mais elle est encadrée.

LA CLOCHE DE LA CHAPELLE DE LA ROUTE DES GRÈS

Située à son entrée, la chapelle est l'identification visuelle du hameau. Elle a connu de nombreux événements religieux dans le passé et festifs aujourd'hui. Le détail d'architecture qui la caractérise c'est la cloche et son support. Le temps et surtout les intempéries ont fait leur œuvre. L'ensemble menaçait de tomber. Après plusieurs devis, une entreprise utilisant des méthodes et outils modernes a été identifiée et les travaux ont commencé le 25 juin. Les photos en disent plus qu'un long texte. Et il n'est pas impossible que cette cloche égrène à nouveau l'inexorabilité du temps qui passe!



Ces travaux feront l'objet d'un article complet dans la prochaine édition.

Urbanisme et développement



AUTORISATIONS D'URBANISME



Demandes préalables de travaux et permis de construire accordés de février à mai 2025

7

Déclarations préalables de travaux

49 rue Louis Victor Dortée	Création de deux fenêtres sur jardin
59 rue du Marronnier	Installation panneaux photovoltaïques
25 rue des Farinats	Clôture
10 place Adolphe Besoul	Installation 12 panneaux photovoltaïques
20 rue du Marronnier	Changement de couleur des volets en bois
101 rue Louis Victor Dortée	Construction d'une piscine

Permis de construire

46 rue Louis Victor Dortée	Travaux sur construction existante
8 rue du Marronnier	Modification projet de toiture et modification façades

RÉUNION PUBLIQUE PLU



Le 14 mars dernier a eu lieu la réunion publique relative à la présentation des conclusions concernant la modification du PLU. Une présentation faite par Daniel Patu et un représentant du cabinet Greuzat qui a accompagné la municipalité sur le projet. Lors de cette réunion, une cinquantaine de personnes étaient présentes très intéressées par l'évolution future du village.

+INFOS/ <https://www.favieres77.fr/urbanisme/>





RETOUR SUR UN MOMENT PLEIN DE TENDRESSE... ET DE CHLOROPHYLLE !

Ce vendredi 24 mai, comme chaque année, la municipalité accueillait les nouveaux habitants, mais pas que ...le terrain communal du bourg s'est transformé en véritable berceau végétal pour accueillir les nouveaux petits hiboux nés en 2024 !

Nouveaux Faviérois, familles, amis, voisins et élus s'étaient donnés rendez-vous sous un soleil capricieux et très timide pour une cérémonie haute en émotions, en sourires... et en petits mots chaleureux.

Depuis l'instauration de cette jolie tradition souhaitée par l'équipe municipale, le cru 2024 a été le plus fructueux, puisque 24 bébés sont nés, soit 93 arbres qui embellissent notre village depuis 2021.

Ainsi chaque famille a été invitée par la municipalité avec la réception d'une jolie carte minutieusement personnalisée, pour célébrer la naissance de leurs enfants.



Après un mot d'accueil de Monsieur le Maire, Patricia BORG 1^{ère} adjointe en charge de la commission Fêtes et Cérémonies, a lu un message au nom de la municipalité et a invité les parents et les enfants à venir baptiser les jeunes hibiscus.

C'est avec plaisir et émotion que chacun d'eux a piqué au pied d'un arbre une ardoise nominative, afin d'acter ce geste symbolique pour leur bout de chou. Une séance photo a immortalisé cet instant. Puis les enfants ont reçu un certificat officiel de Parrain ou Marraine ! Une belle façon d'inscrire leur venue au monde dans les racines de notre village.



Pour finir, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié. Jus de fruits, bulles, bonbons, cochonaille, avec le succulent Brie de Favières (nature et aux truffes) et pour finir des petits choux à la crème, discussions improvisées et retrouvailles entre voisins ont fait de ce moment un vrai concentré de convivialité.

Une chose est sûre : les nouveaux petits hiboux ont désormais chacun un petit arbre à leur nom qu'ils pourront venir chouchouter ... et un village heureux de les accueillir pour les voir grandir !





RETOUR SUR LA FÊTE DE LA SAINT JEAN À LA CHAPELLE DU HAMEAU !

Quelle belle soirée nous avons partagé le 21 juin, à l'occasion de la traditionnelle fête de la Saint-Jean à la chapelle ! Sous un soleil de plomb et une chaleur torride, l'ambiance n'en a été que plus chaleureuse et joyeuse. Les festivités ont débuté avec une sangria blanche, offerte par la municipalité, qui a parfaitement lancé cette soirée conviviale. Très vite, les rires ont fusé autour des démonstrations de jeux en bois, avec notamment une mémorable course de skis par 30 degrés : un moment aussi sportif qu'hilarant !

Pendant ce temps, les barbecues chauffaient et les frites doraient pour composer un pique-nique généreux, partagé dans la bonne humeur. Puis, la musique a pris le relais... et hop ! Tout le monde sur la piste pour un Madison endiablé !

Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont contribué par leur aide précieuse aux préparatifs et à la réussite de cette belle soirée : Bernard, Florence, Agnès, Damien, Antoine, Jacky, Claudie et Noël, ainsi que les élus présents.

Un clin d'œil tout particulier aux courageux volontaires qui nous ont aidé à assurer le rangement. Votre aide précieuse et vos sourires ont fait rayonner le village !

On se donne maintenant rendez-vous le 13 juillet pour la fête Nationale !

Encore merci à toutes et à tous pour cette belle Saint-Jean !



9

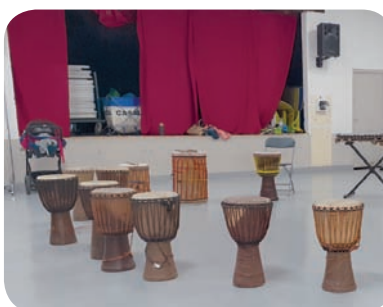
Anne SCORTEGAGNA



EXPÉRIENCE MUSICALE DÉCOUVERTE MUSICALE DU 24 MAI

Une nouveauté cette année, le samedi 24 Mai, la municipalité a proposé une découverte musicale aux Faviérois de tous âges. Ce sont alors 12 participants (enfants, parents et grands-parents) qui ont pu découvrir, tester et essayer de dompter les 3 grandes familles d'instruments : à vent, à cordes et à percussion. Animée par 3 musiciens, la découverte s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Malgré quelques difficultés de synchronisation des mouvements et/ou de souffle, les participants ont passé un beau moment convivial et joyeux. Ils ont ainsi pu jouer du djembé en rythme puis en chantant des chants africains, souffler dans toutes sortes de «becs» et gratter des petites cordes (yukulélé), d'autres bien plus grandes (contrebasse) et d'autres bien différentes (harpe, violon) tout en s'amusant, se concentrant et apprenant rythme et vocabulaire... et tout cela en quelques heures grâce aux qualités pédagogiques des 3 musiciens.





COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 EN IMAGES

Il y a 80 ans, le 8 mai 1945, la reddition sans conditions de l'Allemagne le 7 mai à Reims puis le 8 à Berlin signait pour l'Europe occidentale la fin d'une guerre débutée en 1939. La commémoration de cette date, instituée dès 1946, continue aujourd'hui. À Favières, ce rituel est un devoir de mémoire important et porte de vraies valeurs à la fois historiques et humaines pour toutes celles et ceux qui y participent.



La cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié. Un moment de convivialité bien apprécié des habitants présents et fidèles à nos cérémonies.

10 Maintenance des biens communaux



TRAVAUX SUR LE CHÂTEAU D'EAU

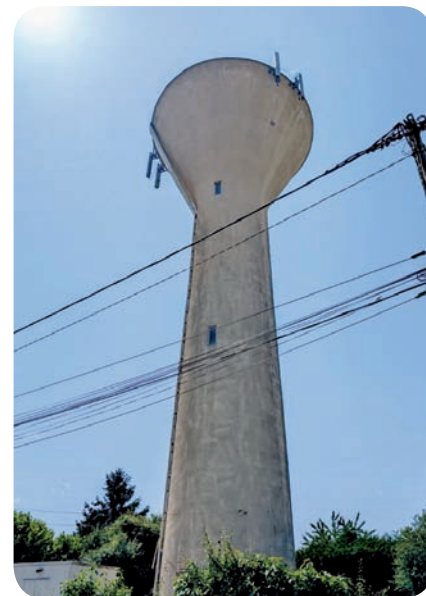
Le château d'eau situé rue de Bellevue présente des signes de vieillissement qui nécessitent d'importants travaux de remise en état. Calcites et épaufures (éclats accidentels sur la surface extérieure), étanchéité de la cuve, etc...

Des travaux seront aussi réalisés pour une mise aux normes avec la pose d'un garde-corps et le remplacement de la clôture et du portail sur la rue. D'autre part, les nouvelles normes n'autorisent plus les antennistes à passer dans le château d'eau pour l'entretien des antennes de téléphonie qui sont en haut du château.

Le coût estimé de ces travaux est de 150 000 €HT, il est pris en charge par le SMAEPBB (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Brie Boisée).

Les travaux pourraient commencer en septembre et devraient durer environ 1 mois et demi mais ne devraient pas avoir d'incidence sur la distribution de l'eau dans la commune (sauf pour les bouches à incendie).

D'autres informations seront disponibles sur le site de la commune à partir du mois de juillet.



NOUVEAUX CONTAINERS DÉCHETS

De nouveaux containers déchets verres et papiers ont été installés à l'angle de la rue du marais et de la rue du lavoir. Plus ergonomiques, plus décoratifs, ils se fondent plus facilement dans le paysage. La salle des fêtes est enfin libérée de ses anciens et vilaines bornes d'apport volontaires.



Pourquoi il ne faut rien jeter sur la chaussée et dans les avaloirs

Un avaloir est une ouverture dans la bordure du trottoir, destinée à récolter les eaux de pluie qui ruissèlent sur la voirie pour les diriger ensuite vers les canalisations d'eaux pluviales ou d'assainissement collectifs. Pour la commune dont l'essentiel du territoire est couvert par un réseau unitaire, l'ensemble des eaux usées et pluviales sont dirigées vers une station d'épuration. Dans les zones où il existe un réseau d'eaux pluviales, les eaux sont reliées directement aux cours d'eau et ne passent pas par la station d'épuration. Ainsi les eaux de pluie rejoignent en l'état, le milieu naturel (rivière, fleuve, mer et océan).

A quoi sert un avaloir dans le cas de réseaux séparés (eaux pluviales et usées) ?

L'avaloir sert à collecter les eaux de pluie qui ruissèlent sur la chaussée pour les transporter, via un réseau d'eaux pluviales enterré, jusque dans les cours d'eau (rivières, fleuves, mers, océans) et éviter ainsi les inondations.

En effet, sans cet ouvrage, l'eau pluviale viendrait stagner dans nos villes, inondant les infrastructures et les rues.

Les avaloirs filtrent-ils ce qui tombe dans les rues ?

À la différence des eaux usées (les eaux 'sales' de la maison : douche, toilettes, lave-vaisselle, lave-linge, etc.), qui sont dirigées vers la station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel, les eaux pluviales ne passent pas par la case 'épuration' mais rejoignent directement le milieu naturel.

Cependant, de plus en plus de dispositifs innovants sont installés sur les avaloirs et/ou sur les réseaux pour rendre les eaux pluviales plus propres (décantation, paroi siphonide, filtre, dessableur, dégrilleur, déshuileur, filet en exutoire...).

L'inconvénient principal de ces dispositifs (en dehors de leur coût qui peut vite s'élever s'ils sont déployés sur tout le patrimoine) est leur bouchage rapide qui nécessite un entretien régulier et pas toujours simple à réaliser.

La plupart des ouvrages ne sont donc pas équipés de tels dispositifs. Ainsi, tout ce qui raviné sur les routes et trottoirs, y compris les macro-déchets (mégots, papiers, chewing-gums, canettes, hydrocarbure, peinture...), se dirigent dans les avaloirs pour finir dans les cours d'eau (rivières, mers, océans).

Quels sont les risques de pollution ?

Lorsque l'eau de pluie tombe sur la route ou les infrastructures, celle-ci ruissèle, en se chargeant d'impuretés et



de particules polluantes (hydrocarbures, déjections canines, engrais, pesticides, produits chimiques de lavage de voiture, macro-déchets, etc.), avant de rejoindre l'avaloir puis les cours d'eau.

Ce qui entraîne ainsi la pollution des nappes phréatiques, mers et océans ayant pour conséquence la destruction de la biodiversité des milieux naturels (mortalité importante de la faune et de la flore).

Quelles sont les conséquences pour la population ?

Rappelons que notre eau potable que nous consommons tous les jours vient d'une source naturelle (rivière, lac, nappe souterraine...). Elle est ensuite traitée dans une usine de potabilisation où elle va subir différents traitements pour la rendre consommable.

Donc polluer les cours d'eau va avoir des conséquences directes sur les habitants, dont :

- Augmentation des traitements de l'eau pour la rendre potable,
- Augmentation des coûts d'épuration pour la collectivité,
- Augmentation des tarifs pour les consommateurs,
- Interdiction de baignade ou de loisirs sur les plans d'eau,
 - Augmentation des maladies sur les êtres vivants (faune, flore, humains).

Alors adoptons tous les bons gestes pour préserver au mieux les cours d'eau : les déchets vont à la poubelle, les hydrocarbures à la déchetterie, nettoyer sa voiture à sec, etc.

Car non, l'avaloir n'est pas une poubelle, c'est ici que commence la rivière !



CARNAVAL



Le 5 avril, il y avait beaucoup de monde pour la grande parade carnavalesque. Bravo à tous les enfants et accompagnants qui se sont déguisés et ont défilé dans les rues du bourg.



Et à la garderie, on n'oublie pas que le dimanche 25 mai c'est la fête des mamans. Alors vite confectionnons un magnifique bouquet pour lui dire «Je t'aime maman». Un plaisir partagé des enfants comme des mamans.



Cette année encore, la chasse aux oeufs de Pâques a permis aux enfants du bourg et du hameau de passer un bon moment de plaisir à chercher les oeufs cachés par la municipalité. Un rendez vous annuel très apprécié et des petits hiboux toujours très motivés.



UN BRIN DE TOILETTE À L'ÉCOLE

Les toilettes réservées aux enfants des classes de Marion et de Jérôme avaient bien besoin d'être modernisées et plus adaptées. Pendant les vacances de février, le bâtiment qui leur était affecté a été détruit et remplacé. Le choix s'est porté sur du préfabriqué. Les enfants peuvent désormais bénéficier de cette nouvelle installation dont les avantages sont multiples outre le coût moindre au regard d'une construction en dur : les matériaux utilisés sont durables car souvent très résistants sur le long terme. Les matériaux de préfabrication modernes ont tendance à utiliser des matériaux écologiques ou recyclés ou les deux. L'équipement est intégré dès la conception réduisant ainsi les délais de mise en oeuvre. L'installation est très rapide. Quelques heures ont suffi à mettre en place le module. Une couverture de toit recouvrant le module de la classe de Marion et celui des toilettes a été ajoutée afin de protéger les enfants de la pluie dès qu'ils passent d'un module à l'autre. Entre les deux modules, un plancher permettra le passage sans changement de niveau et accessible par une rampe PMR.

Le local en cours de livraison.



Le local installé





LE MOT DE LA DIRECTRICE

Voyage dans le temps pour les Petits Hiboux

Pour terminer notre année scolaire, les élèves de l'école des Petits Hiboux ont voyagé dans le temps ! Les élèves du CP au CM2 ont fait un voyage vers le Futur, grâce à un séjour mi-juin au parc du Futuroscope. Au programme : spectacle sons et lumières, Objectif Mars, Danse avec les robots (pour les plus grands), extraordinaire voyage, Chocs cosmiques... Les élèves sont repartis avec des étoiles pleins les yeux. Pour les élèves de maternelle, le voyage fut vers le passé avec princes, princesses et chevaliers grâce à une sortie dans la cité médiévale de Provins fin juin. Les enfants ont pu bénéficier d'un atelier « les Ruses de Renart » autour des contes. Après un bon pique-nique, à eux le spectacle « Les Aigles des Remparts ».

Enfin, pour revenir au présent, tous les élèves de l'école ont préparé un spectacle de chants et de danse sur le thème des contes traditionnels.

Toute l'équipe se joint à moi pour souhaiter de très bonnes vacances à tous nos Petits Hiboux !

RENDEZ VOUS dans le prochain Arbre à Lettres pour le reportage photos !



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE FAIT SON CINÉMA À FAVIÈRES



Le vendredi 27 juin, les Faviérois (mais pas que..) étaient conviés à une soirée concert et ciné en plein air. Organisé par la communauté de communes du Val Briard, cet évènement, le premier du genre, a attiré plus de 300 personnes. La soirée s'est conclue par la diffusion du film « Les Choristes » très apprécié par un public intergénérationnel. La municipalité de Favières a apporté son soutien à la fois humain et logistique pour faire de cette manifestation un succès. Pari gagné !

AMITIÉ ET GAJETÉ

Après les festivités de fin d'année 2024, le Club Amitié et Gaieté s'est retrouvé dès le mois de janvier pour ses repas mensuels à la salle des fêtes de Favières.

En 2025, le Club a fêté ses 40 ans !

40 ans de rencontres, d'amitié, de festivités et de gaieté !

En avril, les adhérents du Club ont profité d'une **escapade en Baie de Somme**. 40 personnes étaient au rendez-vous pour cette journée chaude et ensoleillée !

Promenade en petit train au départ du Crotoy jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme où nous avons pu déguster moules-frites au restaurant avant notre croisière commentée par le capitaine du bateau.

En mai, le soleil nous a permis de servir l'apéritif en extérieur lors de notre buffet campagnard qui a ravi tous nos adhérents.

Le Club va profiter de cette période estivale pour se reposer... Les activités reprendront dès le mois de septembre.

Nous vous souhaitons de belles vacances !

Le Bureau AMITIÉ & GAJETÉ

06 51 84 65 70 ou 06 21 49 24 00



AU GRÈS DES LOISIRS : une année bien animée !

Depuis le début de l'année, l'association Au Grès des Loisirs n'a pas manqué d'idées pour rassembler les habitants autour d'activités conviviales et chaleureuses.

En janvier, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois dans une ambiance amicale.

En février, place à la gourmandise avec une soirée Chandeleur où les crêpes ont régalé petits et grands.

Le mois de mars a été placé sous le signe du divertissement avec une sortie bowling, suivie d'une soirée pizza à la bibliothèque, toujours dans la bonne humeur.

En mai, nous avons pédalé tous ensemble lors d'une sortie vélorail, clôturée par un barbecue convivial à la bibliothèque.

La bibliothèque, justement, continue d'enrichir ses rayons grâce à de nouveaux ouvrages accessibles à tous. Parmi les dernières acquisitions :

-Le Petit Clamar de Gilles Boyer; -Plus jamais sans moi de Maud Ankawa; -Quand arrivent les choses de Marc Lavoine; -Ne t'éloigne pas de Harlan Coben; -Ne lâche pas ma main de Michel Bussi; -Le Sang des mirabelles de Camille de Peretti; -Tout le bleu du ciel de Mélissa Da Costa; -Le Retour des hirondelles de Jacques Mazeau; -Amères récoltes de Jacques Mazeau; -Vent de la colère de Jacques Mazeau



Aussi depuis plus de deux ans, deux fois par mois une activité ludique et passionnante est proposée aux adhérents: le SCRAPBOOKING. Ce loisir créatif consiste à personnaliser par collage soit un album photos soit des boîtes à crayons, des décors de Noël,...

Merci à toutes et tous pour votre participation, votre bonne humeur et votre fidélité. Continuons à faire vivre ensemble notre association !

COMITÉ DES FÊTES

Pour le Comité des Fêtes, l'année 2025 a très bien commencé !

En Mars a eu lieu le **traditionnel Loto Faviérois**. Un moment toujours très attendu de tous. Comme chaque année, vous avez été nombreux à y participer. Un grand merci à vous tous.



1^{er} Trophée de Pétanque

Pour la première fois cette année, nous avons organisé le **1^{er} Trophée de Pétanque**. Nous ne connaissions pas vraiment le niveau des Faviérois. Eh bien vous savez quoi ? Surprise ! Le niveau est très élevé ! nous avons fait le plein, et même refusé quelques inscriptions tardives. Douze équipes se sont affrontées durant toute la journée, ensoleillée, malgré un début grisâtre... Évidemment, le Comité des Fêtes avait inscrit ses meilleurs éléments. Une petite odeur de barbecue et de rosé frais planaient au-dessus du terrain de pétanque.

Vers 15h30, nous annonçons les 4 équipes finalistes. C'est l'équipe de la **famille Benoit** qui l'emportait, en ayant gagné toutes ses parties. À la deuxième place se classait **l'équipe du C2F** composée du Président et du Trésorier. Enfin, la **famille Barbier** de La Route des Grès complétait le podium. À l'unanimité, une superbe journée ! À refaire dès que possible !

le grand jeu de l'Été

Avant de partir pour des congés bien mérités, et pour rester dans l'esprit Faviérois, nous vous proposons comme l'an dernier, **le grand jeu de l'Été** : une petite photo à réaliser pendant vos vacances avec le flyer du Comité des Fêtes (à télécharger sur notre page Facebook et à imprimer). Cocasses, originales, uniques, envoyez-nous vos photos par mail.

la Brocante

Exposition des meilleures photos, et remise des prix, pendant la **Brocante**, notre événement annuel de la rentrée, qui aura lieu **le 07 Septembre 2025**. Les inscriptions seront ouvertes dès le 15 Août prochain. Renseignements au 06 14 67 50 41.

Le comité des Fêtes est là pour vous, et fonctionne grâce à quelques bénévoles. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à nous rejoindre. Bonne humeur garantie !

Belles et agréables vacances à tous !

L'équipe du Comité des Fêtes de Favières

Mail : c2f.favieres77@gmail.com

Pour nous suivre sur Facebook : [cdffavieres](https://www.facebook.com/cdffavieres)

Tél. 07 68 87 73 05 ou 06 14 67 50 41



TENNIS DE TABLE : Résultats 2^{ème} phase (de février à mai)

En équipe de 4 joueurs

FAVIÈRES 1 termine 5^{ème} de super division avec 7 pts. 1 Victoire. 4 Défaites.

FAVIÈRES 2 termine 5^{ème} de 1^{ère} division nord avec 7 pts. 1V. 4D.

En équipe de 3 joueurs

FAVIÈRES 1 termine 5^{ème} en excellence nord avec 7pts 1V. 4D.

FAVIÈRES 2 termine 3^{ème} avec 13 pts en honneur nord ex æquo avec les 1^{er} et 2^{ème} (goal average défavorable) avec 4V. 1D.

FAVIÈRES 3 termine 5^{ème} en promotion d' honneur avec 9pts. 2V 3D.

En conclusion

Avec 4 montées en 1^{ère} phase en division supérieur, les équipes ont réussi à se maintenir dans leur poule pour la saison prochaine.

Un peu de repos, les vacances sont arrivées. Maintenant, la reprise est pour le 1^{er} mardi de septembre.

Le président

Patrice Tissiévy - 06 21 09 42 15



ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

ANIMATEUR ENCADRANT MAIRE PARTENAIRE

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DES ARMÉES
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ✓ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ✓ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ✓ poser toutes vos questions ;
- ✓ télécharger votre convocation ;
- ✓ changer la date de votre JDC ;
- ✓ demander une exemption ;
- ✓ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ✓ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Le recensement est obligatoire à partir de 16 ans. Sans la participation à la journée défense et citoyenneté, les inscriptions aux examens scolaires, concours et permis de conduire peuvent vous être refusés. Vous pouvez vous inscrire sur **majdc.fr** ou vous présenter à l'accueil de la mairie, muni(e) de votre **pièce d'identité et du livret de famille sur lequel vous êtes déclaré(e)**. Votre **attestation de recensement** vous sera remise immédiatement.

FLORE MEDICINALE

De nombreuses plantes médicinales poussent à Favières. En voici quelques unes à reconnaître :

La petite centaurée



C'est une plante herbacée bisannuelle de la famille des Gentianacées. C'est une plante plutôt basse, formant généralement une tige érigée solitaire aux extrémités ramifiées, aux feuilles basales en ro-

sette, aux fleurs roses en cymes bipares. Elle pousse dans les pâturages humides. Elle est connue également sous le nom d'herbe à fièvre. Son intérêt réside surtout dans ses principes amers, qui lui confèrent la propriété de stimuler les sécrétions du foie et de l'estomac. On l'utilisera donc pour des problèmes d'estomac, digestions difficiles, dyspepsie, insuffisance hépatique. Elle fleurit de juin à septembre.

La pervenche



Familière dans les bois humides de Favières, cette plante grimpante, persistante, de la famille des apocynacées a donné de nombreuses variétés, tant en fleurs qu'en feuillage. C'est un couvre sol parfait pour les endroits in-

grats ou pentus. Capable de s'étaler très rapidement, la pervenche allie un feuillage couvrant à une jolie floraison bleue qui au printemps éclaire les sous-bois. Ce sont les feuilles de la petite pervenche qui sont traditionnellement utilisées en phytothérapie. Leur récolte s'effectue avant la floraison. Cette plante est recommandée dans les troubles de la circulation et des fonctions cognitives. En effet, elle est vasodilatatrice artérielle ainsi que protectrice des capillaires sanguins, par augmentation de leur résistance et diminution de leur perméabilité. En améliorant le débit sanguin, elle permet une meilleure irrigation et une meilleure oxygénation tissulaire. Insuffisance circulatoire chronique ou cérébrale, troubles de la mémoire, altération de la concentration, bourdonnements d'oreilles et vertiges, la petite pervenche soutient la microcirculation, en particulier la microcirculation cérébrale.

La morelle noire ou Solanum nigrum



C'est une plante annuelle herbacée de la famille des Solanacées, aux formes très variables, d'une taille d'environ 60 cm de hauteur.

La morelle noire est une plante aux fruits toxiques, contenant de la solanine, non détruite par la cuisson. Son ingestion peut provoquer de graves intoxications. La morelle est par ailleurs une plante médicinale aux vertus antispasmodique, analgésique et sédative. À très petites doses, on dit que cette herbe est bénéfique dans le cas de maladies de peau. Les feuilles fraîches sont parfois appliquées en usage externe pour soulager la douleur. En sorcellerie, c'est aussi une plante magique, on dit qu'une infusion de ses feuilles aide à révéler les véritables souhaits d'une personne pour le futur en aspergeant le liquide sur le corps et tout autour de la pièce.

La Mauve



Elle est connue depuis l'Antiquité, à la fois pour ses vertus médicinales que pour ses qualités culinaires. Sa réputation ne faiblit pas, au point que durant la Renaissance, elle fut considérée comme

une véritable panacée. Il faut la planter au soleil. Elle est veloutée avec des feuilles dont les pétioles sont bien allongés. Elles aussi sont poilues et aiment les endroits bien ventilés.

La Mauve est une bisannuelle qui peut mesurer jusqu'à 70 cm de haut maximum. Sa tige est dentelée sur les bords. Les fleurs sont grandes, roses avec des veines mauves et elles fleurissent dès le mois de Mai et jusqu'en Août. Elles sont composées de 5 pétales en forme de cœur allongé. La conservation de la Mauve n'est pas facile, il est donc recommandé de l'utiliser rapidement. Elle est courante et on peut la voir sur les chemins et dans les jardins de Favières.

En pharmacologie, elle est constituée de mucilages, de glucides anthocyaniques, de flavonoïdes, de potassium, de vitamines A, B, C et E. En phytothérapie, les parties utilisées sont les feuilles récoltées en Juin et Juillet, les fleurs cueillies en Mai et Juin et les racines soit en automne, soit au printemps. Le séchage doit être effectué à l'abri de la lumière dans un endroit bien ventilé.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Des plaintes formulées par des habitants nous parviennent en mairie, elles concernent :

Non respect des horaires réservés au bruit.

Stationnement gênant sur les trottoirs.

De nombreuses crottes de chien dans les rues.

18

Encore trop de dépôts laissés en vrac sur les trottoirs.

Des encombrants sortis trop tôt et laissés après le passage du camion.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES RÈGLES CI-CONTRE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS.

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) peut porter atteinte à la tranquillité du village, de jour comme de nuit. Pour le bien-être de tous, merci de respecter les règles suivantes :

Les appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

Du lundi au vendredi : 8h - 12h et 14h - 20h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 19h
Dimanches et jours fériés : 10h - 12h



Le tapage nocturne est interdit de 22h à 7h du matin.



Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.



Les trottoirs doivent rester accessibles et les déjections canines doivent être ramassées.



Ordures ménagères → Hebdomadaire : le JEUDI



Emballages et verres → Quinzaine, semaine impaire : le MARDI



Tous les emballages se recyclent et sont à déposer en vrac, sans sac, bien vidés

Les emballages y compris les cartons doivent être disposés DANS LES BACS et non en vrac sur le trottoir



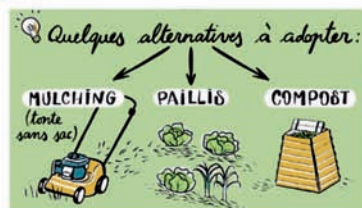
Collecte TEMPORAIRE des végétaux de Mars à Octobre

→ Quinzaine, semaine paire : le JEUDI

Ils sont ramassés après les ordures ménagères



À déposer uniquement en sacs kraft
5 SACS de 100 litres maximum



Collecte des encombrants → Mensuel, le 3^{ème} LUNDI

! Important : les encombrants sont à sortir la veille après 19h.



Pour vos déchets encombrants et végétaux, privilégiez le dépôt en déchetterie qui recycle 90% des déchets déposés.

Déchets autorisés : Déchets volumineux provenant des ménages, hors ordures ménagères et collecte sélective. Volume limité à 1m3 par foyer.

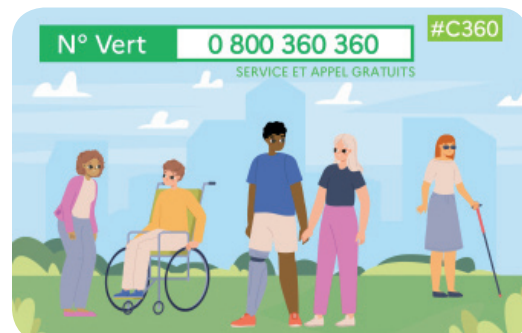
Déchets interdits : Ordures ménagères, gravats, palettes, plaques de verre, déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, acides, radiographies, cartouches, batteries...), déchets d'équipement électrique et/ou électronique, pièces automobiles, bouteilles de gaz, extincteur, encombrants dont la taille et/ou le poids ne permettent pas la manipulation par les équipes

La déchetterie la plus proche se situe à Gretz Armainvilliers.

VÉHICULES ITINÉRANT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

La communauté 360 de Seine et Marne, service gratuit à destination des personnes en situation de handicap, déploie sur le territoire un nouveau dispositif : un véhicule itinérant ; le « C360 BUS ». Le but de ce dispositif est d'informer, renseigner et orienter les personnes en situation de handicap et leur aidant au plus proche de leur domicile. Depuis 2005, les valeurs et les engagements de l'association Hand-AURA sont au service des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels de Seine-et-Marne.

Depuis 2020, l'association Hand-AURA assure l'animation de la Communauté 360 de Seine-et-Marne et la réponse aux appels passés sur le numéro vert 0 800 360 360.



+INFOS/ Parcours handicap : les Communautés 360 en Île-de-France | Agence régionale de santé Ile-de-France (sante.fr)

ENQUÊTE DE SANTE PUBLIQUE



L'Anses et Santé publique France, avec les financements des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et du travail, lancent l'enquête nationale « Albane » début juin.

Cette enquête porte sur l'état de santé, l'exposition aux substances chimiques de l'environnement, l'alimentation et l'activité physique de la population vivant en France hexagonale. L'enquête Albane est conçue pour être répétée selon des cycles de deux ans, réalisés sur des échantillons de plus de 3 000 personnes de 0 à 79 ans représentatifs de la population française.

Le premier cycle de l'enquête a débuté en juin 2025 et se prolongera jusqu'en décembre 2026. Il sera annoncé dans les médias. Les personnes tirées au sort seront informées par courrier puis contactées par un enquêteur de l'institut Ipsos qui leur proposera de participer à l'enquête et de réaliser un examen de santé dans un laboratoire de biologie médicale. La participation à l'intégralité des étapes, essentielle pour la réussite de l'enquête, repose entièrement sur le volontariat; Les participants recevront les résultats de leurs mesures et analyses réalisées gratuitement en laboratoire, et pourront sur demande avoir accès à une synthèse de leurs déclarations consommations alimentaires ou à des résultats complémentaires de dosages des substances l'environnement. Pour les dédommager de leur déplacement au laboratoire, ils recevront un chèque de 40 euros.

+INFOS/ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/albane-enquete-de-sante-biosurveillance-environnement-alimentation-et-nutrition>

NOUVEAU NUMÉRO DE RAPPEL DES URGENCES



Les **services d'urgence** vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro dans vos contacts





MAIRIE

5 rue de la Brie - 77220 FAVIÈRES

01 64 07 02 07

adresse mail : contact@favieres77.fr

site internet : www.favieres77.fr

VVS : <https://www.voisinsvigilants.org/>



HORAIRES d'ouverture

La mairie est ouverte au public
lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 10h à 12h et de 15h à 18h

La mairie est fermée le mardi



La mairie est ouverte le samedi
uniquement sur rendez-vous

Dimanche
13 juillet
à partir de 19h30
Fête nationale
Salle des fêtes
du bourg

Restauration sur place
offerte par la municipalité

Apéritif



Brunch campagnard
Brie des 30 Arpents
Desserts

GRATUIT
POUR LES FAVIEROIS



Bienvenue les petits hiboux

- Elsa BIZEC
- Leandro GINJA BORGES
- Sofia MAJDOUB



1^{er} baptême républicain à Favières



Au revoir

- Franck BARDY
- Thérèse HELLEC
- Monique BARBIER
- Denise BAZIN
- Andrée PIOGER
- Adélaïde SANCHEZ-DIAZ

AGENDA

13 juillet : Fête nationale de Favières

24 août : Commémoration jeunes fusillés
et Lieutenant Robert

7 septembre :
Brocante (comité des fêtes)

Directeur de publication : Daniel PATU

Rédactrice en chef : Marie-Christine COQUELET

Nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué
à ce nouveau numéro.

À noter que l'opposition n'a pas souhaité s'exprimer
dans ce numéro.

Conception/réalisation : Commission communication

Impression : ICB imprimerie Chauvat-Bertau

14 rue de Lamirault 77090 COLLEGIEN - 01 64 66 31 49

Dépôt légal mars 2025

Tirage : 600 exemplaires - imprimé sur papier
IMPRIM'VERT.

PROCHAINE PARUTION : Octobre 2025